



SAINT-DENIS  
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du Règlement n° 2014-09-A intitulé : *Règlement n° 2014-09-A modifiant le règlement n° 2014-09 décrétant un emprunt afin de pourvoir au paiement de la quote-part de la municipalité relativement aux infrastructures municipales réalisées dans le cadre d'une entente avec la compagnie 9283-0033 Québec inc. (Domaine Horizon)* adopté lors de l'assemblée ordinaire du 3 juin 2019.

Ce règlement est entré en vigueur, conformément à la loi, le jour de son approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, soit le **25 septembre 2019**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON  
CE 11 OCTOBRE 2019**

Liane Boisvert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière